



Décision n° 371/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame LACAVE Julie en tant qu'agent d'entretien du 2 août au 15 septembre 2024,
- Madame LACAZE Nahia en tant que serveuse en restauration du 5 au 25 août 2024,
- Madame PIED Philippine en tant que serveuse en restauration du 5 au 25 août 2024,
- Madame BÉLIS Maélyne en tant que serveuse en restauration du 5 au 31 août 2024,
- Madame SAVARIT Hermione en tant qu'agent d'accueil du 19 au 25 août 2024,

Fait à Jonzac,

Le 01 AOÛT 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,

M. Jean-Michel RAPITEAU